

Elodie GENDRIER  
44, quai Pierre Scize  
69 009 LYON

A.R.F.A.T.S.E.M.A  
Association Régionale  
pour la Formation Au Travail Socio-Educatif  
et aux Métiers de l'Animation  
1, rue de l'Université- 69007 Lyon

## **CRECHE FAMILIALE DE DECINES**

L'animatrice en structure Petite Enfance

**« L'enfant ne sera ni à moi, ni à toi. Fendez- le. »**  
(Denis Vasse, "Un parmi d'autres")

**D.E.F.A.**  
**Approfondissement**  
**Pédagogie Relations Humaines**  
**Session 2004**

# SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	2
1. LE CONTEXTE.....	4
1.1 Présentation de la commune.....	4
1.2 Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).....	4
1.3 Présentation de la structure.....	4
1.4 Mes missions.....	5
1.5 Les temps collectifs de la crèche.....	6
1.6 Mes constats.....	6
2. LA PLACE DE CHACUN.....	8
2.1 Historique de la place des trois partenaires : Parents, enfants, professionnels dans les crèches.....	8
2.2 L'organisation institutionnelle de la crèche.....	9
2.3 Où se situe la place des parents ? .....	10
2.4 Qu'en est-il de celle de l'enfant ? .....	10
2.5 La place des assistantes maternelles est-elle aussi évidente ?..	11
2.6 Et l'animatrice dans tout ça ? .....	12
3. LA PARENTALITE .....	13
3.1 Qu'est ce que la parentalité ?.....	13
3.2 La relation mère-enfant.....	15
3.3 La relation entre l'assistante maternelle, l'enfant et ses parents.	16
4. LE SOUTIEN À LA FONCTION PARENTALE.....	18
4.1 La relation entre l'animatrice et les assistantes maternelles.....	18
4.2. La relation entre l'animatrice, les assistantes maternelles et les mères.....	19
4.3 Et quel sens je donne à ma fonction d'animation? .....	20
CONCLUSION.....	22
BIBLIOGRAPHIE .....	23

# INTRODUCTION

Mon travail en crèche familiale s'inscrit dans le cadre d'une réflexion globale de notre société sur les besoins d'accueil des enfants. Ce contexte conduit les gestionnaires d'équipement à s'interroger en permanence sur les missions de leur structure et leur organisation. De plus, de nombreux facteurs modifient aujourd'hui la fréquentation des modes d'accueil appelés autrefois modes de garde. Ils sont liés principalement aux nouvelles données socio-économiques tels que l'accroissement du travail à temps partiel, la réduction du temps de travail, la mobilité des familles.

Par ailleurs, le nouveau cadre légal de l'accueil des 0-6 ans (décret d'Août 2000) puis l'organisation de la journée sur la conférence de la famille en juin 2003 réaffirment le rôle des parents comme les premiers éducateurs et demandent aux structures de penser la place de ceux-ci.

La fonction parentale se définit dans le dictionnaire encyclopédique Larousse par "l'homme et la femme ayant engendrés un enfant qui jouent auprès de lui le rôle de parents (droits et devoirs)". La fonction parentale permet à l'enfant de se construire psychiquement en référence à des images parentales. Mon rôle d'animatrice à la crèche familiale sur les temps collectifs auprès des assistantes maternelles m'oblige à penser l'accueil du jeune enfant dans la continuité de sa vie familiale.

Le travail des assistantes maternelles ne peut pas s'apparenter à une substitution de la fonction parentale même si par ailleurs celles-ci sont dans une pratique de la parentalité. C'est pourquoi il y a une procédure d'entrée dans le métier : il s'agit d'abord de demander son agrément auprès du Président du Conseil Général. Il est valable pour cinq ans. Ensuite, une formation de base, sur le développement de l'enfant, est imposée par la loi. Cette professionnalisation reste sommaire par rapport à la responsabilité qu'il leur est confié : l'enfant reste un "être pas fini" ; par définition il est malléable. Il s'agit alors pour l'assistante maternelle de parvenir à une implication affective distanciée, à une décentration de sa relation affective à l'enfant. La tâche est d'autant plus difficile lorsque l'on travaille sur des temps et lieux de vie privée.

Lors de l'accueil à la crèche l'enfant est séparé de sa famille pour être confié à une assistante maternelle. Dans cette configuration j'entends souvent durant les temps collectifs des réflexions de la part des assistantes maternelles à propos de l'habillement d'un enfant, de sa manière de se nourrir ou d'être propre. J'ai même vu apparaître des rivalités entre parents et assistantes maternelles : chacun voulant affirmer son droit à l'exercice de la parentalité. Mon intervention auprès des assistantes maternelles consiste alors à réaffirmer le rôle et la place de chacun.

C'est à partir de ces constats que j'ai eu envie de comprendre en quoi la présence d'une animatrice en structure petite enfance permettait aux assistantes maternelles de reconnaître le parent dans sa fonction parentale.

Pour répondre à cette question, j'analyserai dans un premier temps la place de chacun à la crèche : parents, enfants, assistantes maternelles et animatrice. Ensuite, j'amorcerai le sujet de la parentalité tout en m'appuyant de situations observées dans le cadre de mon activité. Enfin, je tenterai de réfléchir aux relations entre les différents acteurs afin de mettre en évidence certains mécanismes conscients et inconscients.

Je suppose donc que l'animatrice permet de soutenir la fonction parentale en accompagnant le rôle maternant des assistantes maternelles. Celles-ci se sentant portées pendant les temps collectifs pourraient faire exister les parents dans leur tête et par là même dans la tête de l'enfant. Ainsi dans cette position psychologique, les assistantes maternelles reconnaîtraient les parents comme les premiers éducateurs.

Mais tout d'abord, présentons le contexte dans lequel je travaille.

# **1. LE CONTEXTE.**

## **1.1 Présentation de la commune.**

La commune de Décines-Charpieu a une population de 24 175 habitants. Elle se situe à l'Est de Lyon dans une zone très importante d'échanges routiers.

Le taux d'activité féminine est de 67%, ce qui engendre un grand besoin de garde sur la commune.

La commune bénéficie de 6 structures d'accueil s'occupant d'environ 500 enfants de moins de 6 ans.

On compte 152 assistantes maternelles sur la commune, 250 enfants sont accueillis chez elles. Ce sont les professionnelles les plus nombreuses.

## **1.2 Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).**

Le Centre Communal d'Action Sociale, établissement public, administre les affaires sociales. La conseillère municipale en est la Présidente. Il est géré par un Conseil d'Administration. Un directeur nommé encadre les structures sociales de la commune. Le CCAS gère de ce fait également la crèche .

## **1.3 Présentation de la structure.**

Les crèches familiales sont apparues il y a une trentaine d'années. Elles ont été créées pour éviter le recours à des nourrices non déclarées et pour pallier les besoins de garde de l'époque.

Peu à peu le statut des assistantes maternelles a évolué : on ne parle plus de "gardiennes" mais d'assistantes maternelles. La conférence de la famille a dernièrement réaffirmé leur rôle.

La crèche familiale de Décines est une structure d'accueil pour les enfants de moins de 6 ans. Elle emploie 21 assistantes maternelles agréées, une directrice, une secrétaire et une animatrice.

Le médecin du Conseil Général délivre à chaque assistante maternelle un agrément pour l'accueil d'un à trois enfants.

Les assistantes maternelles assurent la garde à leur domicile tout en étant salariées de la crèche familiale.

La secrétaire de la crèche s'occupe de la gestion des rémunérations de toutes les assistantes maternelles. De ce fait, l'assistante maternelle et les parents ne sont pas directement impliqués dans le circuit financier. En cas de litige, ces derniers s'adressent directement à la crèche et l'assistante maternelle est assurée de son salaire.

La structure est financée par les parents et différents pouvoirs publics.

Puisque salariées, les assistantes maternelles font partie intégrante de l'équipe et par conséquent, participent aux réunions, assemblées générales, conseils de crèches organisés par l'institution.

## 1.4 Mes missions.

A mon arrivée en décembre 2002, je suis placée sous la responsabilité de la directrice de la crèche familiale et du directeur du CCAS.

J'ai plusieurs missions : j'anime les temps collectifs et coordonne l'action pédagogique.

Pour cela, j'écoute et accompagne les assistantes maternelles lors de leur venue à la crèche. Je facilite les relations et la communication entre elles en mettant en place des temps de parole.

J'impulse auprès d'elles des activités ludiques adaptées à l'âge des enfants. J'accueille chaque enfant et veille à ce que son rythme soit respecté en aménageant l'espace. Par exemple, un tapis douillet est réservé au bébé de cinq mois. Pour les plus grands, un atelier peinture est aménagé.

La crèche organise quatre journées par an de formation pour les assistantes maternelles. En collaboration avec la directrice je travaille à la mise en place de ces journées. Actuellement, nous avons choisi d'écrire des fiches pédagogiques. Ce travail a pour objectif de dynamiser, de professionnaliser les assistantes maternelles et de les inscrire dans le projet social de la commune.

J'ai en charge la gestion de la ludothèque. Un prêt de jeux est organisé à la crèche, chaque assistante maternelle peut emprunter des jeux adaptés à l'âge de l'enfant. Du matériel de puériculture est aussi mis à leur disposition.

Par ailleurs, j'effectue depuis septembre 2003 des visites régulières au domicile des assistantes maternelles.

Lors de ces temps je propose un suivi plus individuel de l'enfant et parle avec l'assistante maternelle de sa pratique professionnelle.

Ces missions impliquent obligatoirement un échange avec les familles. Accueillir un enfant, c'est travailler sur le lieu et le temps de la séparation de chaque enfant avec ses parents et même si le parent n'est pas présent, il est là par la pensée.

Ma tâche est d'expliquer aux assistantes maternelles le rôle qu'elles ont à jouer dans l'éducation de l'enfant et dans la relation avec les parents. Leur rôle de professionnelle est d'accompagner, de permettre à la souffrance de la séparation de s'exprimer dans ses aléas, et pour le bébé et pour la mère sans la nier, ni la neutraliser par un rapide : "faites moi confiance". Ce sera aussi de laisser progressivement entrevoir à la mère que la séparation offre à l'enfant d'autres attachements constructeurs pour lui. Mais pour en arriver là, il faut passer parfois par des chemins sinueux.

La séparation entre un enfant et sa mère est nécessaire pour ne pas maintenir un état de fusion néfaste entre ces deux êtres. De plus, elle permet à l'enfant de devenir de plus en plus autonome et de structurer sa personnalité pour avoir des relations sociables stables avec les autres individus.

Aussi dans le cadre de mes missions, le respect de chacun (enfant, parent, assistante maternelle) est requis. Entendre l'autre, c'est l'entendre à l'intérieur de soi.

Comme tous les travailleurs sociaux, je suis soumise au secret professionnel.

Enfin, je me dois de travailler en collaboration avec les autres structures de la petite enfance (relais d'assistantes maternelles, halte-garderie, crèches collectives ...) pour harmoniser notre travail sur la commune.

## **1.5 Les temps collectifs de la crèche.**

Les assistantes maternelles doivent obligatoirement participer aux temps collectifs organisés par l'animatrice.

Elles y viennent par groupe de cinq, une fois tous les quinze jours. Une fois par trimestre, les groupes aménagent une journée à la crèche.

Lors de ces temps, les enfants se retrouvent par nombre de dix environ. Ce nombre d'enfants permet d'organiser des jeux et des échanges collectifs. Certains enfants sont accompagnés par leurs parents alors que d'autres arrivent avec leur assistante maternelle.

Les assistantes maternelles quant à elles se retrouvent, échangent sur leur quotidien, proposent des activités aux enfants. Elles rencontrent la directrice pour parler des questions administratives.

Je suis là pour accueillir ce petit monde. Je dois "donner vie". J'ai organisé les temps collectifs en plusieurs séquences afin de créer des repères pour chacun (enfants et assistantes maternelles). Il y a tout d'abord un temps chansons puis des jeux proposés aux enfants tels que la dinette, la piscine à balles. Ensuite, les adultes organisent des ateliers, peinture, pâte à modeler... A la fin de la matinée nous nous rassemblons pour écouter une histoire et faire un bilan de la matinée.

Je suis présente dans les temps collectifs avec les assistantes maternelles et les enfants. C'est à ce moment là que j'entends parler du "parent".

La parole est libératrice et de plus elle me permet "d'entendre" les représentations de chacun. Comme le souligne Pascal ROMAN<sup>1</sup>, psychologue clinicien lors de son intervention auprès de la fédération des éducateurs de jeunes enfants, "l'enfant accueilli ainsi que sa famille, déposent dans l'institution des représentations de famille ; à l'inverse l'enfant et sa famille mobilisent auprès des assistantes maternelles leurs propres représentations de familles."

C'est à partir de la force des mots utilisés par les assistantes maternelles pour décrire le parent qu'est née ma réflexion.

## **1.6 Mes constats.**

La crèche est une institution fondée sur la séparation de la mère et de l'enfant. Les séparations et les retrouvailles font émerger pour chacun des acteurs (personnel et parent) des expériences infantiles de séparation, qui se réactualisent. Si le parent a à élaborer des sentiments de perte, la professionnelle, elle, doit élaborer le plaisir de son attachement.

---

<sup>1</sup> Pascal ROMAN, "Parentalité en institution", Colloque des Educateurs de Jeunes Enfants, octobre 2001.

L'assistante maternelle se trouve confrontée à une pratique parentale dans sa fonction de prendre soin de l'enfant ; aussi il peut y avoir une représentation négative du parent quand une difficulté se présente avec l'enfant. En effet, être assistante maternelle c'est avoir une expérience éducative avec ses enfants, avoir fait avec son mari des choix personnels d'éducation, et, parallèlement être bousculée chez soi, remise en question, par les choix et les demandes différentes des parents.

De ce fait, elle peut avoir tendance à culpabiliser les parents sur les choix qu'ils ont fait, à propos de leur enfant, et ceci, le plus souvent sans le vouloir. Aussi un changement dans les attitudes de l'assistante maternelle à l'égard d'un enfant passe souvent par la ré interiorisation de ses parents, c'est à dire par une autre manière de les considérer, moins défensive.

L'animatrice quant à elle se retrouve dans une position d'entre-deux : elle doit à la fois soutenir le rôle maternant de l'assistante maternelle tout en respectant les habitudes familiales du parent.

C'est pourquoi je formule ma problématique ainsi :

**En quoi l'accompagnement de l'animatrice pendant les temps collectifs peut-il permettre à chaque assistante maternelle de reconnaître le parent dans sa fonction parentale ?**

Dans un premier temps, je suppose que je permets de soutenir la fonction parentale en accompagnant le rôle maternant de l'assistante maternelle.

Je fais ensuite l'hypothèse que l'attitude de l'animatrice pendant les temps collectifs permet aux parents d'être présents dans la tête de l'assistante maternelle, et dans la tête de leur enfant quand ceux-ci ne sont pas là.



## 2. LA PLACE DE CHACUN.

L'accueil de l'enfant ne peut se penser sans l'accueil de son parent. Le travail en crèche s'articule avec les trois pôles : parents, enfants, professionnels. Pour éviter un empiétement sur les fonctions de chacun, la place de chacun doit être pensée. La place de chacun dans l'institution crèche se définit d'abord par des textes de loi.

### 2.1 Historique de la place des trois partenaires : Parents, enfants, professionnels dans les crèches.

Les mentalités sur la place réservée aux parents dans les crèches ont évolué au regard des textes de loi :

La première réglementation date de l'arrêté du 18.04.1954 : les parents ne doivent pas alors dépasser la salle de réception "strictement séparée des autres locaux" et "les isolements" pour l'allaitement.

Plus de trente ans plus tard, une circulaire consacrée aux crèches du 30.06.83, précise qu'il s'agit "d'améliorer la qualité de l'accueil de l'enfant, d'éviter les ruptures dans sa vie quotidienne et de permettre aux parents de continuer à exercer leur responsabilité vis à vis de leurs enfants." Elle constate plus loin : "un certain nombre d'établissements permettent déjà aux parents de demeurer un moment avec leur enfant sur le lieu d'accueil". Elle recommande à l'institution la mise en place de "conseils de crèche" pour favoriser la participation des parents.

Entre temps, une circulaire du 16.12.1975, toujours en vigueur, a défini le rôle de la directrice en ces termes : "Il appartient à la directrice de guider l'activité des parents au sein de l'établissement et d'organiser des réunions avec les parents."

Dans son ouvrage "L'inconscient à la crèche", Denis MELLIER<sup>2</sup>, psychologue, fait une analyse de ces trois périodes qu'il schématise ainsi :

- L'institution s'établit dans un rôle de substitution aux parents,
- ensuite, la notion de les laisser pénétrer dans l'institution pour les "éduquer" s'exprime,
- dans un troisième temps, la crèche tend de se situer en complémentarité et en réciprocité avec les parents.

D'après ces textes de loi, la crèche de Décines a organisé l'accueil du jeune enfant.

---

<sup>2</sup> Denis MEILLIER, "*L'inconscient à la crèche*", Ed. ESF 2002.

## 2.2 L'organisation institutionnelle de la crèche.

Différents moyens sont mis à disposition pour faciliter la relation entre les parents et les professionnels : rencontres, échanges, débats. Je pense que plus ces moyens sont utilisés, discutés, analysés plus la relation parents - professionnels s'enrichit et ce, pour l'accueil du jeune enfant.

### ⇒ Les journées de formation :

Elles ont lieu une fois par trimestre. Quatre journées de formation ont lieu en cours d'année. Les assistantes maternelles participent à ces journées organisées par la directrice et l'animatrice.

Pourquoi ces journées de formation ?

Toute personne, en contact professionnel direct a besoin de passer par la médiation d'autres professionnels pour penser des positions éducatives différentes, pour l'aider à tenir la sienne. C'est la fonction même de la formation continue à laquelle participent les assistantes maternelles.

### ⇒ Les réunions d'équipe :

Elles ont lieu tous les deux mois : elles permettent d'enrichir le projet pédagogique et la pratique de la crèche familiale. Comme je le développe plus loin, le projet pédagogique est indispensable dans des structures d'accueil collectif. Il sert de vecteur de professionnalisation, il crée une dynamique, il permet de dépasser des contradictions.

### ⇒ Le conseil de crèche :

Il s'organise une fois par trimestre. Sa mise en place est lourde et son efficacité, comme le souligne Bernard VOSSIER<sup>3</sup> dans son livre "La parentalité en questions", "reste tributaire de l'implication et de l'assiduité de chacun de ses membres " : délégués parents, élue Petite Enfance, représentants d'assistantes maternelles, représentant du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, directeur de ce centre, directrice et animatrice de la crèche.

De plus, l'auteur explique qu'il faut du temps pour qu'un échange autour des conceptions éducatives s'effectue. "Au départ, le parent est souvent là pour représenter son propre enfant. Puis, peu à peu, il s'en dégage pour parler du groupe d'enfants. Il est donc important d'en fixer les règles".

### ⇒ L'Assemblée Générale :

Elle a lieu une fois par an. L'Assemblée Générale a pour but de réunir tous les parents, les assistantes maternelles, les gestionnaires pour établir le bilan financier et pédagogique de l'année écoulée à la crèche.

---

<sup>3</sup> Bernard VOSSIER, "La parentalité en questions", Ed. ESF 2002.

Après avoir traité de l'organisation institutionnelle, il s'agit d'analyser plus particulièrement la place de chacun. Est-elle aussi claire que cela paraît ?

### **2.3 Où se situe la place des parents ?**

Les parents sont présents à différents moments puisqu'ils sont les demandeurs de ce mode d'accueil. La première rencontre avec les parents a lieu lors de l'enregistrement de leur demande; ensuite en fonction des places d'accueil la directrice propose aux parents une assistante maternelle, la famille lui rend visite et lui présente l'enfant. Si la famille accepte l'inscription de l'enfant se fait. La directrice enregistre le dossier : adresse, téléphone des parents, heures de présence de l'enfant chez l'assistante maternelle, calcul du prix d'accueil. Lorsque je suis présente la directrice me présente et leur explique mes fonctions.

Ensuite, les premiers échanges se font lors de la visite médicale de l'enfant pour l'admission à la crèche. C'est pour moi le moyen de faire connaissance de l'enfant en présence du parent et de connaître les habitudes familiales. Par la suite, j'aperçois le parent à des moments informels quand il vient confier l'enfant à son assistante maternelle ou dans la gestion des situations d'urgence.

Enfin, on rencontre le parent lors du paiement de l'accueil. Les parents s'adressent à la secrétaire ou à la directrice. Le reste du temps la communication se fait, soit par courrier, soit en cas d'urgence par téléphone.

Les acteurs de la crèche organisent des temps festifs : fête de Noël, de fin d'année, carnaval. Les parents sont associés à l'organisation afin d'enrichir notre relation autour de l'enfant.

### **2.4 Qu'en est-il de celle de l'enfant ?**

L'enfant est au centre de la relation parents - professionnels. Les deux acteurs sont réunis pour le bien-être de l'enfant.

L'accueil de l'enfant à la crèche se fait tout au long de l'année et jusqu'à ses trois ans. Il est inscrit à la crèche pour répondre aux besoins d'accueil des familles. Une assistante maternelle nommée, écoute l'histoire de l'enfant : première séparation avec son parent, premier enfant ... Elle aide l'enfant à découvrir un nouvel environnement et des habitudes différentes. L'assistante maternelle, l'enfant et son parent ont besoin de temps pour faire connaissance, c'est pourquoi l'enfant intègre progressivement le domicile de l'assistante maternelle. L'enfant a besoin de soins et d'attention. Pour les enfants, les soins maternels sont essentiels et les aident à grandir. Si cet accompagnement n'existe pas, l'enfant pleure, est angoissé, n'arrive pas à jouer, reste dans l'attente de son parent. Durant l'accueil, une relation privilégiée s'instaure avec l'assistante maternelle. L'enfant cohabite avec un ou deux autres enfants chez l'assistante maternelle et il participe aux temps collectifs en présence de son assistante. C'est le début des premiers jeux collectifs.

L'enfant vit deux attachements: l'attachement à son assistante maternelle et celui à son parent. L'enfant peut être pris dans «un double bind» (traduit par un double lien ou double contrainte). Cette situation est définie par l'école du Palo-alto<sup>4</sup> pour décrire un individu soumis simultanément à deux messages de telle sorte que l'obéissance à l'un entraîne la transgression de l'autre. Cette situation emprisonne le sujet dans un double lien contradictoire et peut provoquer des blocages affectifs.

*Par exemple Monsieur V. m'appelle lors de la permanence pour parler de son fils, il trouve que l'assistante maternelle lui donne un peu trop souvent «le doudou». A la maison me dit-il, il ne l'a pas du week-end. Le lendemain, je vois l'assistante maternelle en temps collectifs. Elle me dit que Ismaël est un peu pénible, il pleure beaucoup en ce moment chez elle. Il a besoin de son « doudou ». Elle suppose que c'est dû à la grossesse de sa maman. Celle-ci attend un deuxième enfant...*

Il s'agit ici d'un désaccord entre l'assistante maternelle et le parent. C'est ce désaccord qui met l'enfant dans quelque chose de contradictoire, dans une double contrainte. Dans cette situation, l'assistante maternelle a une explication sur le besoin différent de l'enfant chez elle, la maman est enceinte et c'est pour cela qu'il aurait besoin de cet objet transitionnel.

Le risque pour l'enfant est d'être l'otage de ces adultes. Au lieu de se situer en complémentarité, les professionnels et les parents peuvent vivre cela dans un registre de rivalité et de désaveu du rôle de chacun. Cela a pour conséquence d'appauvrir les relations et d'engendrer des conflits.

## **2.5 La place des assistantes maternelles est-elle aussi évidente ?**

Les assistantes maternelles travaillent chez elles. Elles ont en charge les enfants confiés par la structure. Elles sont rémunérées en fonction du nombre d'enfants accueillis dans la limite de leur agrément et des propositions d'accueil faites par la structure. Elles viennent à la crèche pour régler les questions administratives (salaire, congés, accueil d'urgence d'un enfant à leur domicile) et lorsqu'elles sont convoquées pour les temps collectifs ou autres manifestations. Elles appellent la directrice en cas de soucis (horaires modifiés, maladies) avec un enfant et/ou un parent. La directrice est la responsable hiérarchique des assistantes maternelles. Elle leur rend visite régulièrement. En conséquence les liens qui les unissent aux parents sont différents de ceux qui unissent les parents à l'institution. Par exemple, lorsqu'une famille se présente chez une assistante maternelle, la famille peut refuser l'accueil chez cette assistante maternelle. Par contre, il est plus difficile pour l'assistante maternelle de refuser l'accueil de la famille du fait de son contrat de travail et de sa disponibilité.

Par ailleurs, le travail de l'assistante maternelle présente plusieurs paradoxes :

Elle est considérée comme "femme au travail" et "femme au foyer" Elle travaille chez elle, dans un espace privé et professionnel à la fois. Elle a fait le choix de ne pas se séparer de ses propres enfants et fait un travail qui a pour objectif contraire d'accueillir des enfants sur le temps d'absence de leurs parents. Elle accompagne donc l'enfant lors de sa séparation avec son parent, alors qu'elle même ne souhaitait pas vivre cette expérience.

---

<sup>4</sup> <http://www.carnetpsy.com/Archives>

L'assistante maternelle prend en charge les soins maternels et pour cela elle utilise ses acquis personnels de mère. Cependant, les choix éducatifs faits avec ses propres enfants peuvent être remis en question par des choix différents de parents. L'obligation de formation pousse les assistantes maternelles à se remettre en question et touche par conséquent à leur fonction maternelle.

## **2.6 Et l'animatrice dans tout ça ?**

Ma position de responsable des temps collectifs me permet de solliciter les assistantes maternelles de leurs présences mais me place à égale distance d'un point de vue pédagogique. Je suis au service des assistantes maternelles mais aussi au service des parents. Je suis comme l'enfant au cœur de cette relation.

Je suis dans une position de "double-contrainte". Je dois écouter les assistantes maternelles et les soutenir dans leur rôle maternant tout en soutenant la fonction parentale du parent.

Aussi, j'essaie de prendre du recul, de ne pas prendre partie ni pour les uns ni pour les autres. J'écoute et favorise les échanges. J'explique aux deux parties que la situation est différente à la crèche et à la maison des parents. Je peux supposer que l'enfant n'a pas les mêmes besoins chez l'assistante maternelle et chez lui. Il distingue ses parents de l'assistante maternelle et il faut peut être respecter cette attitude. Il me semble que la parole vient faire tiers et que par ce moyen je contiens le paradoxe.

Ma place se situe principalement là, dans ma capacité à contenir du paradoxe.

La question de la parentalité vient fonctionner comme attracteur, révélateur des enjeux paradoxaux auxquels se trouvent confrontée toute institution accueillant des enfants.

Il me semble alors important de comprendre d'abord ce qui se passe chez les parents à la naissance d'un enfant. Ensuite comme un jeu de poupées gigognes j'analyserai les relations entre les acteurs.

### 3. LA PARENTALITE

Si exercer la fonction parentale se manifeste schématiquement par le fait d'exercer des droits et des devoirs, qu'en est-il de la parentalité ?

#### 3.1 Qu'est ce que la parentalité ?

Le terme parentalité est un terme nouveau apparu dans les années 1960. Ce concept a été introduit par les psychanalystes T. BENEDEK<sup>5</sup> en 1959 et par Paul-Claude RACAMIER en 1961. Le terme désigne le processus maturatif qui accompagne la naissance d'un enfant. T. BENEDEK constate que ce processus psychique ne va pas de soi et que certaines femmes présentent des décompensations graves voire une impossibilité à atteindre cette étape maturative. En effet, d'après Patrick BEN SOUSAN<sup>6</sup>, il s'agit pour la mère de passer de l'état de fille à l'état de mère.

Pour nombre de psychologues, dont Gérard POUSSIN (1993)<sup>7</sup>, "la maternité comme la paternité sont conçus comme une ligne de démarcation entre l'enfance et l'âge adulte", une ligne que certains franchiront avec aisance, d'autres avec difficultés, d'autres pas du tout.

Dans son ouvrage "Les enjeux de la parentalité, Didier HOUZEL<sup>8</sup> a développé trois axes de la parentalité : l'exercice de la parentalité du domaine de la loi, l'expérience de la parentalité du domaine de la subjectivité, la pratique de la parentalité du domaine des soins. L'exercice de la parentalité et l'expérience de la parentalité sont dévolus en principe aux parents. La pratique de la parentalité, quant à elle peut être déléguée.

Il me semble important de s'attarder sur ses trois axes ; ils nous éclairent sur les enjeux "inconscients" de la relation parents/enfants/professionnelles.

#### L'exercice de la parentalité :

Chaque société a une définition précise des liens de parenté qui désigne la place de chaque individu dans la société conçue comme un ensemble organisé. Les liens de parenté constituent un ensemble généalogique auquel appartient chaque membre et qui est régi par des règles de transmission. C'est un ensemble structuré par des liens complexes d'appartenance (ou affiliation), de filiation, d'alliance. Les règles qui régissent l'ensemble impliquent des droits et des devoirs dévolus à chacun de ses membres et des libertés, mais toujours au prix de certaines restrictions, de certaines contraintes. Dans le cadre de ma pratique, je suis dans l'obligation de dénoncer un parent comme une assistante maternelle qui outrepasseraient ses droits et ses devoirs .

---

<sup>5</sup>T. BENEDEK, "Parenthood as a development phase", in Job the American Psychoanalytic Association, 1959.

<sup>6</sup> Patrick BEN SOUSAN, "La parentalité exposée", Ed. Eres, 1999.

<sup>7</sup> Gérard POUSSIN, "Psychologie de la fonction parentale", Privat, 1993.

<sup>8</sup> Didier HOUZEL, "Les enjeux de la parentalité", Ed. Eres, 1999.

## **L'expérience de la parentalité :**

Didier HOUZEL parle d'expérience de la parentalité pour désigner les facteurs psychiques conscients et inconscients. On peut en nommer deux :

- Le désir d'enfant : Il y a des facteurs psychiques qui malgré les contraintes que cela entraînent, poussent les hommes et les femmes à désirer des enfants. Parfois ce désir d'enfant, il me semble, peut jouer dans la capacité de la mère et de l'enfant à se séparer.

*Martin et Colin, des jumeaux de deux ans, sont inscrits à la crèche. J'ai pu observer qu'à chaque venue en temps collectifs avec leur maman un des jumeaux se met à pleurer. Et quand l'un des jumeaux s'arrête, l'autre prend la relève. La maman me dit un jour "ah! Je les ai tant désiré !".*

Ce bref exemple nous montre combien ce désir est important dans le rapport de la mère à ses enfants. Il semble difficile pour la mère de se séparer de ses enfants. Les jumeaux pleurent, peut être veulent-ils faire plaisir à leur mère?

- La transition vers la parentalité : C'est le processus psychique qui se déroule chez un individu qui devient père ou mère. Paul-Claude RACAMIER<sup>9</sup> décrit ce passage comme une crise identitaire identique à celle de l'adolescence.

*Aussi dans ma pratique il n'est pas rare de voir un papa s'attarder dans mon bureau pour expliquer les dernières séances chez le médecin à la venue du deuxième...*

Même s'il ne s'agit pas ici d'une crise identitaire, il semblerait que ce papa ait besoin par la parole de se préparer à la venue de son enfant se créant ainsi de nouveaux repères.

La parentalité n'est pas un tout monolithique, elle se joue différemment selon les âges de la vie, sa personnalité, sa culture. Il s'agit de comprendre les parents et non de les juger.

## **La pratique de la parentalité :**

Elle concerne les tâches effectives, objectivement observables, qui incombent à chacun des parents : soins de l'enfant, interactions comportementales, pratiques éducatives... Chaque fois qu'un enfant est séparé de ses parents, ces pratiques sont déléguées partiellement à d'autres adultes. Il me semble qu'il n'est pas simple pour la mère de déléguer ses tâches à d'autres. *Aussi, lorsqu'un parent vient nous confier un bébé à la crèche la séparation peut prendre du temps. La maman nous donne les dernières recommandations pour la prise du biberon ou pour l'endormissement. Le sac est revu, nous regardons si le doudou est bien là. Sans celui-ci aucune chance pour nous d'endormir l'enfant.*

Dans le cadre de notre réflexion, la pratique de la parentalité nous intéresse puisqu'elle est déléguée partiellement aux assistantes maternelles. La continuité des soins est, en effet, la condition première pour préserver la santé physique de l'enfant et lui éviter au maximum le traumatisme de la séparation d'avec sa mère.

---

<sup>9</sup> Paul-Claude RACAMIER, dossiers du "lien social", n°589, 20 septembre 2001.

Après ces trois axes posés, il semble important de s'attarder sur la sensibilité maternelle pour bien comprendre qu'a priori seule la mère et par relais le père peuvent s'adapter à leur enfant puisqu'ils sont passés par des étapes de maturation psychiques propres à chacun (domaine de l'expérience de la parentalité). Donc lorsqu'un enfant est confié à une assistante maternelle celle-ci a en charge les soins maternels (domaine de la pratique de la parentalité). C'est pourquoi il est important pour l'animatrice de soutenir le rôle maternant de l'assistante maternelle tout en affirmant le rôle du parent. D.W. WINNICOTT<sup>10</sup>, précurseur dans les années 1960 de la psychiatrie infantile a mis en évidence l'importance de l'environnement dans le développement de l'enfant. Ce dernier est avant tout un être dépendant. Il estime que "le potentiel inné d'un enfant ne peut devenir un enfant que s'il est couplé à des soins maternels"

### 3.2 La relation mère-enfant.

La mère joue un rôle fondamental dans le développement de l'enfant.

D.W WINNICOTT a décrit ce qu'il appelle "la préoccupation maternelle primaire" comme un état qui se développe graduellement pendant la grossesse, qui dure quelques semaines après la naissance de l'enfant et qui a tendance à être ensuite refoulé. Il s'agit d'un mode de fonctionnement psychique caractérisé par un repli narcissique nécessaire pour accueillir le bébé et pour permettre à la mère de s'adapter à lui le mieux possible de façon à lui assurer un sentiment continu d'exister. Sans cet apport là, l'enfant ne peut se développer dans la sécurité et apparaissent alors des carences.

La mère a une fonction de miroir. Après quelques temps, en regardant le visage de la mère, l'enfant pourra y voir soit son propre visage, soit son visage à elle. A partir de cette expérience perceptive, l'enfant passe de la projection à la perception.

Cela correspond au début du processus de séparation du non-Moi et du Moi, processus qui s'établit selon un rythme variable, en fonction de l'environnement et de l'enfant. Cela aboutit à l'idée de personne de la mère.

La mère dans sa fonction maternelle protège son enfant, c'est ce que WINNICOTT a appelé "le handling" et le "holding" :

Le "handling", c'est la manière dont la mère donne des soins à l'enfant, le manipule lui procurant des sensations tactiles et kinesthésiques lui permettant d'accéder à l'installation de la psyché.

Le "holding", c'est la manière dont l'enfant est porté. La mère lui assure un contenant corporel. Le "holding" joue essentiellement une fonction de protection contre les expériences angoissantes auxquelles est confronté le bébé (angoisse de morcellement, absence d'orientation, etc.) Le "holding" comprend également toute la routine des soins quotidiens qui nécessitent une évolution et une adaptation progressive dans la façon dont ils sont dispensés à mesure que l'enfant grandit. Si le "holding" est assuré de manière suffisante et régulière, le sentiment continu d'exister de l'enfant est préservé et la maturation du nourrisson est alors possible. C'est la constitution du Moi.

La mère répond aussi aux besoins de son bébé en fonction de sa sensibilité, de sa réceptivité au rythme du bébé, elle fait aussi en fonction de sa capacité à elle à

---

<sup>10</sup> D.W. WINNICOTT, *"La préoccupation matérielle primaire"*, Paris, Ed. Payot, 1959.



se représenter son bébé, comme autre, comme différent d'elle, proposant ainsi à l'enfant les premiers repères pour la construction de son identité.

*Récemment lors de l'accueil pendant un temps collectif une maman s'est mise à masser le ventre de sa petite fille de trois mois qui pleurait beaucoup .*

Il me semble que seule une mère peut avoir cette perception, sentir ce dont son enfant a besoin et accéder à son corps si intimement.

Et le père dans tout ça ?

Dans la relation de la mère à son enfant, le père soutient la mère dans sa fonction maternelle. Quand la mère et le bébé s'adaptent l'un à l'autre lors de la prise du biberon, une relation humaine s'instaure. C'est là que commence pour l'enfant sa relation avec le monde extérieur. En relayant la mère, le père va également aider l'enfant à établir des relations avec le monde extérieur.

Ainsi, lorsque l'enfant est confié à une assistante maternelle celle-ci a en charge ces soins. Elle risque de fragiliser la figure maternelle en ne répondant pas de la même manière que la mère. A la crèche la relation entre l'assistante maternelle, l'enfant et ses parents n'est pas toujours simple.

### **3.3 La relation entre l'assistante maternelle, l'enfant et ses parents.**

Les assistantes maternelles se retrouvent entre elles sur les temps collectifs. C'est souvent là que s'expriment leurs analyses de la fonction parentale. Celles-ci se dirigent souvent vers une lecture du côté du manque, du jugement et de la rivalité. J'illustrerai cette tendance par un exemple vécu sur les temps collectifs :

*Caroline s'assoit entre sa maman et madame B. sa nourrice. Quelques secondes après, elle se lève et se dirige vers les jeux. Sa mère ne la regarde pas dans un premier temps puis lui sourit. C'est madame B qui s'approche et qui parle à Caroline. Elle lui propose d'aller jouer avec les autres enfants. La maman ne la touche pas, et ne pousse pas plus loin le discours. Elle s'en va de la crèche en faisant un petit geste. Caroline lui répond de la main ; Madame B. se retourne vers ses collègues et dit: " vous avez vu, elle ne l'a pas embrassée..."*

Insensiblement le jugement sur la mère de Caroline s'organise par défaut pour madame B. (absence de manifestations corporelles, manque de manifestations positives, peu de sollicitations verbales). Une toute autre lecture de la situation peut être faite. L'attente sereine de la mère qui entre à la crèche pour saluer son enfant peut être vue différemment : elle est à distance mais un lien visuel les unit. L'enfant ne manifeste pas un besoin de contact pour dire au revoir à sa maman mais la séparation se fait. La maman laisse ainsi la place à son enfant d'aller vers d'autres occupations.

Cet exemple illustre aussi la difficulté de l'assistante maternelle d'avoir à revivre une séparation à travers un autre enfant que le sien et réveille en elle "un traumatisme" non résolu : celui de ne pas pouvoir se séparer de son propre enfant. Elle se place alors en rivale de la maman.

Dans l'ouvrage de Denis VASSE<sup>11</sup>, il est justement question de la rivalité de deux mères qui mettent au monde un enfant à trois jours d'intervalle. L'une étouffe pendant la nuit son enfant et substitue l'enfant vivant à son enfant mort. Au réveil,

<sup>11</sup> Denis VASSE , "Un parmi d'autres", Ed. du Seuil, 1978.

chacune réclame l'enfant vivant comme sien, sans que l'autre puisse savoir laquelle des deux dit la vérité. Elles ont recours au jugement de Salomon.

Le roi dit :

« *Procurez-moi une épée* »

On apporta l'épée devant le roi. Le roi dit :

« *Fendez en deux l'enfant vivant et donnez-en la moitié à l'une et l'autre moitié à l'autre.* »

Alors la femme dont le fils était le vivant parla au roi :

« *De grâce mon seigneur ! Donnez-lui l'enfant vivant et ne le mettez pas à mort !* »

Mais l'autre disait :

« *Il ne sera ni à moi ni à toi. Fendez-le* »

Le roi prit la parole et dit :

« *Donnez à celle-là l'enfant vivant. Ne le mettez pas à mort ! C'est elle qui est la mère.* »

Dans cette histoire, la "vraie" mère vient faire naître de la différence, de l'Autre. Elle laisse son enfant à l'autre lui laissant ainsi la vie, la place de se construire. La "fausse" mère (l'assistante maternelle) quant à elle se mélange à l'enfant, elle l'incorpore, elle fait naître de la confusion et de la rivalité. L'enfant a du mal à se construire. Aussi, cela vient nous rappeler qu'il ne faut pas porter de jugement mais qu'il faut avant tout essayer de comprendre ce qui se joue entre les acteurs.

Aussi, lorsque "aucune situation ne vient à mon oreille" sur la relation parent – assistante maternelle, je peux supposer que l'assistante maternelle suit les désirs de la mère et par là même qu'elle est dans une pratique de la parentalité.

Après avoir cerner les enjeux de la parentalité, voyons en quoi l'accompagnement de l'animatrice pendant les temps collectifs peut permettre à chaque assistante maternelle de reconnaître le parent dans sa fonction parentale.

## 4. LE SOUTIEN À LA FONCTION PARENTALE

### 4.1 La relation entre l'animatrice et les assistantes maternelles.

Le paragraphe précédent n'est pas simplement anecdotique, il vise à montrer combien il est important pour moi de sortir l'assistante maternelle de ses représentations. Aussi, en dialoguant avec madame B, quelques temps après la situation, j'ai laissé entendre que notre rôle à nous de professionnelle est de ne pas juger la mère car le jugement est néfaste pour l'image maternelle et pour l'enfant. Le fait d'échanger avec elle, lui permet, il me semble, de prendre du recul par rapport à la relation avec l'enfant.

Dans mon travail, je me sens parfois prise en otage par la rivalité entre deux femmes même si je ne suis pas en lien direct avec la mère. Je vis en miroir la situation de l'enfant accueilli. Mon rôle est de trancher comme le roi Salomon. Si je me réfère à l'histoire de Salomon, l'enfant n'ayant pas la parole, c'est à moi, animatrice de dire qui est la mère et de sortir l'assistante maternelle de la confusion dans laquelle elle est. Il semble surtout important après le chapitre de la dyade mère-enfant de respecter les habitudes familiales puisqu'il en va de la construction d'un individu.

*Lors d'un temps collectif madame G. s'approche de moi et dit: "Je n'ai jamais vu cela...la maman de Mathieu refuse de garder son enfant vendredi alors qu'il est malade. Pourtant je sais qu'elle ne travaille pas ce jour-là. De plus, j'ai besoin d'emmener "mon grand" à l'hôpital et elle refuse de venir le chercher plus tôt..."*

Madame G. voit la maman de Mathieu comme "une mauvaise mère"; il est difficile d'entendre pour elle que la mère puisse avoir un autre désir que celui de s'occuper de son enfant. Aussi ici ces deux personnes sont dans des désirs différents ce qui créent de la rivalité entre l'assistante maternelle et la mère. Madame G. ne peut s'empêcher de juger la mère. J'utilise alors les mots pour expliquer à l'assistante maternelle que la mère a le droit de prendre du temps pour elle. Elle n'est pas seulement une mère mais aussi une femme. Ainsi mon rôle se situe principalement là dans ma capacité à soutenir le rôle maternant de l'assistante maternelle tout en affirmant le rôle du parent.

La relation entre les assistantes maternelles et moi n'a pas toujours été simple. J'ai d'abord été rejetée du groupe, "nous n'avons pas besoin d'une animatrice", me dit-on à mon arrivée. Je me souviens de madame I qui m'a rit au nez lorsque je lui ai rappelé les horaires. Malgré mon irritation, j'ai rappelé à chacun qu'il y a aussi des règles à respecter (les horaires, l'assiduité aux temps collectifs, ...) et que les règles sont les mêmes pour moi. Celles-ci sont importantes parce qu'elles vont structurer le lien à l'autre et proposer quelque chose de sécurisant. En rappelant les horaires, je souhaitais montrer à la personne qu'elle était attendue et que sans elle la dynamique du groupe ne pouvait pas commencer. Je souhaitais aussi lui montrer mon attachement mais j'introduis par ma présence du tiers, de la différence. La nouveauté peut aussi faire peur. Il s'agit pour chaque assistante maternelle de travailler sous le regard d'une animatrice.

Mon objectif est alors de créer un langage de travail commun à tous. Je me suis appuyée sur le projet pédagogique de la structure. Je m'en sers de référent et de fil conducteur. L'existence d'un projet favorise l'interaction de chaque assistante maternelle auprès de tous les enfants. Cela peut éviter des relations individuelles exclusives. Le but du projet pédagogique est de mettre à plat toutes les

représentations individuelles pour qu'émerge une attitude commune à toutes. J'explique aux assistantes maternelles qu'elles ne travaillent pas toutes seules lorsqu'elles sont à la crèche mais qu'elles font parties d'un groupe. Le projet est aussi la condition pour passer d'un groupe de professionnels à une équipe de travail, ce vers quoi je tends. Comme le souligne Bernard PUEYO<sup>12</sup>, psychologue, "une fois écrit, le projet représente un point d'appui, la trace d'une réflexion commune à un moment donné, qui n'a d'intérêt que s'il évolue et prend en compte les changements inhérents à tout milieu humain." Je veux ainsi amener les assistantes maternelles à se placer comme des professionnelles de la petite enfance laissant ainsi la place aux parents d'exercer leur fonction parentale.

Aujourd'hui, le groupe semble accepter ma présence même si la confiance se cultive tous les jours.

Je prends maintenant plus facilement le relais lorsqu'un enfant réclame les bras ou lorsqu'une assistante maternelle éreintée n'arrive plus à bercer un enfant. Je prends la parole lorsque l'une d'entre elles s'approprie par un adjectif possessif l'enfant qu'elle accueille.

Mon accompagnement du groupe est allé au delà de l'espace des temps collectifs. Des liens professionnels se sont tissés qui donnent du sens à ce que je fais. Les assistantes maternelles cherchent dans mon regard une valorisation de leur travail. Je les comprends parce que leur quotidien auprès des enfants est fait de doute et de remise en question. Madame A. apporte régulièrement à la crèche les objets fabriqués chez elle avec les enfants. Au delà du simple geste d'amener des objets, elle vient chercher une reconnaissance de son travail.

J'ai également partagé le repas chez une dame : " *Louise ne veut plus manger depuis quelques jours. Je ne sais plus quoi faire ! Pouvez-vous venir ?*" En arrivant chez Madame G nous avons bavardé. Louise a goûté le jambon. Madame G s'est sentie rassurée. Le fait de pouvoir discuter de sa difficulté avec l'enfant a permis à Madame G de désamorcer certaines angoisses. Aussi à la manière d'une mère qui porte son enfant pour lui apporter une enveloppe sécurisante afin qu'il grandisse, il s'agit pour l'animatrice d'apporter à chaque assistante maternelle le sentiment continu qu'elle est dans une "bonne pratique" de la parentalité.

## **4.2. La relation entre l'animatrice, les assistantes maternelles et les mères.**

Les temps collectifs permettent aux différents acteurs de communiquer. Je mesure aujourd'hui l'importance de cet espace.

Les temps collectifs sont importants pour l'enfant.

Durant les temps collectifs il s'agit pour moi avec l'aide de l'assistante maternelle d'accompagner l'enfant dans les changements qui s'opèrent entre la crèche, la maison de l'assistante maternelle et la maison de ses parents. Il s'agit d'accompagner l'enfant vers le monde extérieur. Accompagner signifie être à son écoute et savoir lui apporter un contenant. L'enfant grandit parce qu'il s'est dégagé du désir de ses parents et parce qu'il peut entrer en relation avec d'autre enfant.

Le temps collectif est une "aire intermédiaire" entre la maison de l'assistante maternelle et la maison du parent. Dans cette espace les règles peuvent être différentes de la maison de l'assistante maternelle et de celle de ses parents. *Par exemple à la crèche nous restons assis lors du repas et que certaines règles sont à*

---

<sup>12</sup> Bernard PUEYO, "Vers l'éducation nouvelle", n°486, septembre 1998, p 22.

*respecter : se laver les mains, ne pas marcher sur le tapis des bébés.* Ces règles créent des repères qui permettent à l'enfant de distinguer la crèche des deux différentes maisons. D W Winnicott<sup>13</sup> insiste sur l'importance de ce qu'il nomme "l'espace transitionnel", c'est un espace qui va jouer un rôle essentiel dans le processus de représentation et de symbolisation et qui va permettre un premier décollage avec l'objet maternel, un premier mouvement de l'enfant vers l'indépendance. Je m'attache sur ces temps à ce que les assistantes maternelles proposent aux enfants des ateliers de groupes ludiques sensori-moteurs riches et variés ouverts à tous, difficiles à mettre en place en habitations, ces ateliers permettent de créer des liens de communications entre tous les acteurs. Les paroles échangées entre adultes sur ce que l'enfant a vécu permettent d'ouvrir l'enfant sur le monde et sur les autres. Parfois ces ateliers peuvent être revécus à la maison par des parents ou des assistantes maternelles par exemple confection d'une pâte à modeler maison distribuée avec la recette ainsi qu'un petit répertoire des chansons et comptines. Ainsi dans la tête de l'enfant vivent tous les adultes qui l'accompagnent.

Les temps collectifs sont importants pour les différents adultes qui accompagnent l'enfant.

J'ai proposé aux parents de participer aux temps collectifs pour qu'ils puissent être rassurés sur le vécu de l'enfant à la crèche lorsqu'ils ne sont pas là. Par cette attitude, je veux montrer qu'il existe un espace où les parents et les professionnels peuvent vivre et échanger autour de l'enfant. Lorsque la parole m'est offerte de parler d'un enfant à son parent j'essaie de lui raconter un fait vécu avec son enfant afin qu'il se sente rassuré et qu'il puisse partir avec une image positive. J'essaie en retour de recueillir des informations sur les habitudes de la maman pour inscrire l'enfant dans une continuité familiale tout en l'intégrant dans le milieu collectif.

Je me place à la fois à distance mais dans une attitude de bienveillance à l'égard de la relation parent, enfant. Aussi lorsqu'un parent retrouve son enfant après les temps collectifs, je me mets un peu à distance pour respecter les retrouvailles. Je ne m'approche du parent que si celui-ci me sollicite. Je laisse le soin à l'assistante maternelle de lui parler de la journée de son enfant. Cette attitude est pour moi une façon de respecter la place du parent et le rôle de l'assistante maternelle. Symboliquement chacun reprend ses droits et ses obligations.

J'ose espérer que mon simple regard sur l'attitude de la personne l'aide à tenir la position qui est la sienne.

### **4.3 Et quel sens je donne à ma fonction d'animation?**

Je me dois de préserver la relation du parent à son enfant, la manière aussi dont chacun des deux fait l'apprentissage de la séparation.

Je dois aussi respecter le travail des assistantes maternelles, isolées chez elles, accueillant les enfants des autres.

En quoi consiste ma fonction d'animation? A quoi sert-il de parler, d'animer les temps collectifs, d'organiser des sorties, d'inviter les parents, d'écrire des projets ? Est-ce que je ne viens pas réparer mon image de bonne professionnelle ?

---

<sup>13</sup>D W WINNICOTT, "Jeu et réalité", traduit de l'anglais par MONOD C. et PONTALIS J.B., Gallimard, Paris 1975.

Je pense que la présence des parents et des assistantes maternelles à la crèche me renvoie aussi l'image que je reste dans mon rôle de professionnelle ce qui me permet de poursuivre mon travail pas à pas, de les accompagner dans leur rôle respectif sans pour autant m'immiscer dans leur choix et leur manière d'être.

Mon image de professionnelle ne peut être valorisée que si je me sens moi aussi soutenue et portée par l'institution.

Mes réflexions, mes doutes viennent du fait que je suis seule à occuper ce poste. Je peux vite basculer dans la relation affective avec une personne ou prendre partie pour les uns ou les autres. Aussi je me dois de laisser exprimer la différence entre les positions des assistantes maternelles et les positions parentales permettant ainsi de libérer les rivalités et les confusions dans lesquelles les acteurs sont pris. C'est durant les temps collectifs que ce travail peut se faire puisque c'est à ce moment là que tous les acteurs sont réunis autour de l'enfant.

Et si l'animation permettait tout simplement de maintenir une distance affective dans les difficultés des uns et des autres tout en créant des liens ? Et si elle servait à concrétiser des temps et des espaces de parole ? Ne serait-ce pas déjà un grand pas vers "l'allant-devenant" comme le nomme Françoise Dolto ?

Je pense aussi que la fonction d'animatrice en structure petite enfance n'est pas connue. Le fait de sortir des champs professionnels habituels suscitent des réajustements, et oblige chacun de nous à évaluer la pertinence du chemin qu'il a choisi.

Il est donc important pour moi d'aller en formation, d'être confrontée à d'autres pratiques pour pouvoir tenir la position professionnelle qui est la mienne : ne pas juger mais comprendre ce qui se joue entre les différents acteurs pour pouvoir aller de l'avant.

Je ne veux pas perdre de vue que ce travail m'a permis de prendre conscience de la position de l'enfant à la crèche pris entre deux attachements (entre son assistante maternelle et son parent). Aussi cette prise de conscience me permettra d'être plus vigilante vis-à-vis de lui et de prendre la parole comme Salomon lorsqu'il le faut : *« ne fendez pas l'enfant en deux mais rendez-le à sa mère. C'est elle, la mère. »*

## CONCLUSION

Il me semblait évident de travailler sur le thème de la parentalité. Cela me paraissait chose facile de parler des parents, de ma place, de ce que je faisais tous les jours avec les assistantes maternelles. Mais ce travail d'écriture s'est avéré laborieux quelquefois douloureux et fort de reconnaître que j'y ai fait des découvertes.

J'ai tout d'abord omis de parler de l'enfant. Un comble lorsque l'on travaille tous les jours avec les enfants. Stupéfaction aussi lorsque j'ai pris conscience que je vivais en miroir la situation de l'enfant accueilli, pris en otage entre deux attachements à son parent et à son assistante maternelle. De là je ne suis pas certaine d'avoir su exprimer les positions de chacun puisque moi même je me suis sentie attacher à cet enfant et pris dans une certaine confusion sur la nature de mon attachement. C'est en analysant les relations entre les acteurs que j'ai pu affirmer ma fonction et sortir de cette confusion. Mon regard sur le parent et sur le métier d'assistante maternelle a depuis changé. Je ne juge plus, j'essaie de comprendre.

Mon rôle d'animatrice en structure petite enfance prend aussi tout son sens. Je dois, me semble-t-il, favoriser les liens familiaux et sociaux, concrétiser des espaces où la parole circule. Permettre que le parent prenne aussi la place dans la tête des assistantes maternelles en parlant de lui, en l'invitant à partager des temps collectifs, en valorisant sa parole.

Soutenir la fonction parentale, c'est faire accepter à l'assistante maternelle l'idée de faire certains compromis et en aucun cas de venir remplacer le parent. Cet enfant accueilli n'est pas son enfant elle contribue uniquement à son éducation et le rôle des parents restera toujours primordial.

Aussi nous avons tous besoin à un moment donné de faire appel au discernement de Salomon.

## BIBLIOGRAPHIE

**BENEDEK T.**, "*Parenthood as a development phase*" in Jof the American Psychanalytic Association, 1959.

**BEN SOUSAN Patrick**, "*La parentalité explosée*", Coll. mille et un bébé, 1999 .

**BLOSSE PLATIÈRE Suzon**, "*Accueillir le jeune enfant: quelle professionnalisation*", Ed. Eres CNFPT, 1995, 303 pages.

**GOLSE Bernard** , "*Le développement affectif et intellectuel de l'enfant*", Ed..Masson

**HOUZEL Didier**, "*Les enjeux de la parentalité*", Edition Eres 1999.

**MELLIER Denis**, "*L'inconscient à la crèche*", Ed .ESF 2002

**POUSSIN G**, "*Psychologie de la fonction parentale*", Privat, 1993.

**PUEYO Bernard**, Revue "Vers l'éducation nouvelle", n°486, septembre 1998, p. 22.

**ROMAN Pascal**, "*Parentalité en institution*", Colloque des Educateurs de Jeunes Enfants, octobre 2001.

**VASSE Denis**, "*Un parmi d'autres*", Editions du Seuil, 1978.

**VOSSIER Bernard**, "*La parentalité en questions*", ESF, 2002.

**WINNICOTT D.W**, "*La préoccupation maternelle primaire*",(1956), dans la pédiatrie à la psychanalyse, Paris, PAYOT , 1969.

**WINNICOTT D.W**, "*Jeu et réalité*", traduit de l'anglais par MONNOD C. et PONTALIS J.B., Gallimard, Paris1975.

 **Dictionnaire de la psychanalyse**, Edition Armand Colin.

☞ <http://www.carnetpsy.com/Archives>



